

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : ROUTE BARREE - TRAVAUX DE SECURISATION DU CARREFOUR

RD403 (du PRO+929 au PRO+1005)/RD110 HAEGHE MEULEN (du PR25+332 au PR25+735) sauf riverains

Réf. : 2025.039

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans le cadre des travaux de sécurisation du carrefour de la RD 403 et RD 110 à Warhem

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du **Lundi 31 Mars au Vendredi 9 Mai 2025 inclus :**

- La route sera barrée en agglomération :
 - o RD 110 HAEGHE MEULEN du PR25+332 au PR25+735
 - o RD 403 du PRO+929 au PRO+1005

au droit des travaux sauf aux riverains.

Article 2 : La signalisation sera assurée par le département.

Article 3 : Les dispositions édictées par l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

Article 4 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. KOZACZEK Didier adresse mail : DIDIER.KOZACZEK@lenord.fr
- M. HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux
- Mme SOETE Marie-Agnès, Adjointe à la Sécurité
- Gendarmerie d'Hondschoote
- Cars Delgrange et Réseau Arc-en-Ciel
- M. DERAY Cédric, CCHF
- SIROM
- Services Techniques
- Affichage en Mairie

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : **13 MARS 2025**
LE MAIRE



[Signature]

Warhem, le 11 Mars 2025

Le Maire
P. BOUTTEMY



[Signature]